Ville de Saint-Hyacinthe
Technopole agroalimentaire

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

RÈGLEMENT NUMÉRO 350-142 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 350 CONCERNANT LES DISPOSITIONS NORMATIVES APPLICABLES DANS LES ZONES EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN

(Districts Bois-Joli, Yamaska, Saint-Joseph et La Providence)

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suivant l'adoption du projet de règlement numéro 350-142 par la résolution numéro 25-191 en date du 7 avril 2025, tiendra une assemblée publique de consultation le **5 mai 2025**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

Le règlement projeté aura, notamment, pour conséquence ce qui suit :

- d'assujettir deux nouveaux secteurs aux dispositions normatives applicables aux zones de glissement de terrain;
- de faire préciser, lors d'une intervention projetée, la nature du sol de la zone et la distance du talus;
- d'alléger certaines dispositions concernant les permis et les certificats d'autorisation pour ces zones.

Le règlement projeté vise à modifier le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin d'y ajouter les nouveaux secteurs suivants, à titre de zones exposées aux glissements de terrain, lesquels sont situés en bordure de la rivière Yamaska :

- dans le district Bois-Joli, au sud de l'autoroute Jean-Lesage, jusqu'à l'avenue Pratte;
- dans le district Yamaska, au sud de l'autoroute Jean-Lesage, jusqu'au boulevard Laurier Est;
- dans le district Saint-Joseph, du boulevard Laurier Est, jusqu'au cours d'eau Mercier, branche principale;
- dans le district La Providence, du cours d'eau Mercier, branche principale, jusqu'à la propriété sise aux 2560-2570, rue Saint-Pierre Ouest.

Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse suivante : https://www.st-hyacinthe.ca/ville/vie-democratique/avis-publics

Ce projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville et également au greffe de l'hôtel de ville, en communiquant au 450-778-8300, poste 8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 15 avril 2025.

Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière